

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE**

DEPARTEMENT DU TARN

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINTE GEMME.**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 25/02/2016

Afférents Au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

L'An deux mille seize, le vingt-cinq février

à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Gemme, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr CLERGUE Jean Claude

Date de la convocation : 22 février 2016**Présents :****Mesdames** : MARTY Géraldine, DIDELOT Karine**Messieurs** : CARRIE Frédéric, VINCENS Gilles, CLERGUE Jean-Claude, SERIEYS Alain, DALLA RIVA Alexis, REY Jean-Luc, GRANIER Bernard, HAY Quentin, SUDRE BernardDate d'Affichage : 26/02/2016**Excuses** : ESTIVAL-TROUCHE Maryline, CAYSSIALS Beatrice, FALGAYRAC Yvan, VALAYER Alain.

N°...2016 02 25 - 05

Absent :**Secrétaire** : MARTY Géraldine**Délibération N 2016 02 25 – 05**➤ **Objet : Tarifs réservation location salle**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les tarifs de location des salles n'ont pas été actualisé depuis 01 janvier 2012.

Vu la modification des conditions de réservation des salles induites par le changement de gestion de la régie de location des salles.

Vu le coût des dépenses de fonctionnements,

Monsieur le Maire met à la réflexion du conseil la possibilité de mettre en place un nouveau tarif.

Rappel des tarifs actuels :

Tarifs des Locations :

		Habitant de la Commune	Non habitant de Commune
Salle intermédiaire	Eté	50 €	200 €
	Hiver	75 €	250 €
Grande Salle	Eté	100 €	500 €
	Hiver	150 €	600 €

Pour chaque location de salle une attestation d'assurance est demandée,

Il est également demandé aux locataires sans distinction entre les habitants de la commune et hors communes, une caution pouvant couvrir les dégradations éventuelles ou la remise au propre des locaux loués.

Tarifs des Cautions :

Salle intermédiaire	200 euros
Grande salle	500 euros
Soirée Réveillon Saint Sylvestre	1 500 euros

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le changement des tarifs de location des salles, applicable au 1^{er} mars 2016

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

Accepte le changement des tarifs de location des salles au 1^{er} mars 2016.

Monsieur le Maire propose comme nouveau tarif applicable à la date du 1^{er} mars 2016

Nouveaux Tarifs des Locations :

		Habitant de la commune	Non habitant commune
Salle intermédiaire	Eté	50 € dont 20 € à la réservation	200 € dont 100 € à la réservation
	Hiver	75 € dont 35 € à la réservation	250 € dont 125 € à la réservation
Grande Salle	Eté	200 € dont 100 € à la réservation	500 € dont 250 € à la réservation
	Hiver	300 € dont 150 € à la réservation	600 € dont 300 € à la réservation
Période Eté	Du	1 ^{er} mai	30 septembre
Période Hiver	Du	1 ^{er} octobre	30 avril

Le conseil décide que le montant versé à la réservation ne sera pas restitué si l'annulation n'est pas signifiée 7 jours avant l'évènement.

Pour chaque location de salle une attestation d'assurance est demandée,
Il est également demandé aux locataires sans distinction entre les habitants de la commune et hors communes, une caution pouvant couvrir les dégradations éventuelles ou la remise au propre des locaux loués.

Nouveaux Tarifs des Cautions :

Salle intermédiaire	200 euros
Grande salle	500 euros
Soirée réveillon saint Sylvestre	1 500 euros

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

- **Accepte** la proposition de Monsieur le Maire,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- **Décide de les mettre en place à compter du 1^{er} mars 2016, pour toute nouvelle location.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que dessus.
Au registre figure la liste des membres présents.
Certifié conforme

Le Maire, CLERGUE Jean-Claude

